

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE dans les communes d'Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille

Par arrêté préfectoral du 23 mars 2017 une enquête publique est ouverte du **mercredi 26 avril 2017 au vendredi 26 mai 2017 inclus** sur le dossier déposé le 18 janvier 2016, et complété les 31 août 2016 et 26 janvier 2017 par la SAS Ferme éolienne des Terres Noires dont le siège social est situé 2, rue du Libre Echange – CS 95893 – 31506 TOULOUSE Cedex 5, en vue d'obtenir l'autorisation unique afin d'exploiter le parc éolien des Terres Noires sur les communes d'Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille.

Ce projet est classable au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées suivante :

Rubrique	Activité	Régime	Niveau d'activité
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs : 1. comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	Autorisation	<u>Parc de 8 aérogénérateurs</u> Hauteur totale : 180 m Puissance totale : 17,6 MW <u>Commune de St-Hilaire-la-Treille</u> : 5 éoliennes + 1 poste de livraison <u>Commune d'Arnac-la-Poste</u> : 3 éoliennes + 1 poste de livraison

Un exemplaire du dossier comportant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est déposé dans les mairies de Saint-Hilaire-la-Treille, siège de l'enquête, et d'Arnac-la-Poste pendant la durée de l'enquête pour que chacun puisse en prendre connaissance pendant les horaires habituels d'ouverture au public, soit :

- mairie de Saint-Hilaire-la-Treille : les mardi, jeudi, vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et les mercredi et samedi de 8 h 00 à 12 h 00
- mairie d'Arnac-la-Poste : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 (sauf le premier samedi du mois)

et formuler ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Les résumés non techniques des études d'impact et de danger et le présent avis sont publiés sur le site internet de la préfecture (www.haute-vienne.gouv.fr). Cet avis est également affiché dans la commune de Saint-Hilaire-la-Treille (siège de l'enquête) et dans celles d'Arnac-la-Poste, Dompierre-le-Clair, Magnac-Laval, Mailhac-sur-Benaize, St-Amand-Magnazeix, St Sornin-Leulac, St Sulpice-les-Feuilles (département de la Haute-Vienne) et St Maurice-la-Souterraine, La Souterraine, Vareilles (département de la Creuse) concernées par le rayon d'affichage fixé à 6 kilomètres par la nomenclature.

Le dossier sera consultable par le public, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture à l'adresse indiquée ci-dessus et sur un poste informatique à la préfecture de la Haute-Vienne, Bureau de la Protection de l'Environnement, accès rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prendre un rendez-vous préalablement auprès de la préfecture en appelant le standard au 05 55 44 18 00).

Les observations électroniques du public seront également consultables sur le site internet de la Préfecture, haute-vienne.gouv.fr; Rubriques : « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPPE ».

Une commission d'enquête, désignée par décision du Président du Tribunal administratif de Limoges, est composée comme suit :

- Président : Monsieur Roland VERGER, Ingénieur en génie civil
- Membres : Monsieur Pierre GENET, Directeur de société d'économie mixte, en retraite
Monsieur Jean-Alain LEBRAUD, Colonel de l'armée de terre en retraite

En cas de défaillance de M. Roland VERGER, la présidence de la commission sera assurée par M. Pierre GENET.

Un membre au moins de la commission d'enquête recevra les observations du public :

A la mairie d'Arnac-la-Poste	A la mairie de Saint-Hilaire-la-Treille
- mercredi 26 avril 2017 de 13 h 30 à 16 h 30	- mercredi 26 avril 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 5 mai 2017 de 13 h 30 à 16 h 30	- samedi 29 avril 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- samedi 13 mai 2017 de 9 h 00 à 12 h 00	- mardi 9 mai 2017 de 13 h 30 à 16 h 30
- vendredi 19 mai 2017 de 13 h 30 à 16 h 30	- jeudi 18 mai 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 26 mai 2017 de 9 h 00 à 12 h 00	- vendredi 26 mai 2017 de 13 h 30 à 16 h 30

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles ouverts à cet effet dans les mairies d'Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille.

Les observations, propositions et contre-propositions relatives à l'enquête pourront également être adressées au président de la commission d'enquête par correspondance à l'attention du Président de la commission d'enquête à la mairie de Saint-Hilaire-la-Treille, siège de l'enquête (Mairie Saint-Hilaire-la-Treille – 1 rue des Rochers – 87190 Saint-Hilaire-la-Treille) ou par voie électronique à l'adresse suivante : ecolien.terresnoires@gmail.com

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à la préfecture de la Haute-Vienne (Bureau de la protection de l'environnement – 1 rue de la Préfecture à Limoges, accès rue Daniel Lamazière), à la sous-préfecture de Bellac, dans les mairies des communes de Saint-Hilaire-la-Treille et Arnac-la-Poste et sur le site internet de la préfecture, haute-vienne.gouv.fr; Rubriques « Politiques Publiques » « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPPE » où ils sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera prise par un arrêté du Préfet de la Haute-Vienne.

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de Madame Delphine LORE, Responsable de projet (ABOWIND), tél. : 05 34 31 89 67, méil : lore@abo-wind.fr.